

Compte-rendu du comité technique formation continue du 24 novembre 2020

Cette réunion était présidée par Xavier MAIRE chef du SRH du MAA.

FO Agriculture était représentée par Malika FADLAN, Magali MONIER et Mathieu PINSON

Ordre du jour

Déclarations liminaires

Point 1 - Approbation-procès-verbal du CTM section spécialisée « Formation continue » du 8 juillet 2020

Point 2 - Présentation des statistiques relatives à l'activité de la formation continue pour l'année 2019

Point 3 - Bilan financier pour l'année 2019

Point 4 - Point sur l'activité de la formation continue au cours de l'année 2020 et perspectives pour l'année 2021

Point 5 - Points d'actualité

Plan managérial

Plan de formation égalité - diversité dans le cadre de la double labellisation

Mise ne place du module de formation de RenoiRH

Point 6 - Questions diverses

Comment construire un cours dans le cadre d'une formation à distance ? besoin de formation et de collecter les bonnes pratiques

La dématérialisation des dossiers

Plan de formation au PCA et PRA

Vers une vie scolaire dématérialisée ?

Rupture conventionnelle, formation sur les bonnes questions à se poser

Chiffres prévisionnels pour 2020

Formation des directeurs, avec les représentants des OS, participation

Les documents transmis avant la réunion et présentations au cours de celle-ci, sont [consultables sur notre site](#).

Déclarations liminaires

Les OS réaffirment l'importance du dispositif de formation proposé par le MAA à ses agents. Elles s'inquiètent de la diminution du nombre de formation suivies par les agents hors enseignement agricole (administration centrale, DRAAF/DAAF et DDI) en 2019. Elles insistent unanimement sur le besoin de formation autour du travail à distance, notamment les outils (visioconférence, plateforme numérique) mais aussi l'animation d'un groupe de travail, l'adaptation des cours au distanciel et également sur le volet de la prévention (RPS, trouble musculo-squelettique) propre à ce contexte.

Par ailleurs, les OS s'interrogent sur le devenir des sommes non dépensées en 2020 suite à l'annulation de certaines formations.

Le SRH confirme son attachement à la formation des agents pour leur meilleure adaptation à l'évolution des missions et des métiers au MAA. Il salue l'implication, l'efficacité et la capacité d'adaptation du réseau de formation pour assurer une forme de continuité du service de formation au cours de la crise. Les questionnements des OS trouveront leur réponse au cours de la réunion.

Point 1 - Approbation-procès-verbal du CTM section spécialisée « Formation continue » du 8 juillet 2020

Le PV est adopté sans observation

Point 2 - Présentation des statistiques relatives à l'activité de la formation continue pour l'année 2019

Le SRH rappelle le problème inhérent de la qualité des données remontées concernant les formations ainsi que leur problème d'exhaustivité. En effet, ces données sont issues de système d'information plus que vieillissant, ne permettant pas l'exploitation souhaitée. De plus, les données des formations de l'offre SAPHIRE n'ont pu être collectées pour consolider le bilan des formations des agents.

DES INDICATEURS EN HAUSSE



Malgré des indicateurs en hausse par rapport à l'année 2018, ces chiffres sont à analyser avec beaucoup de prudence. En effet, comme le montre le bilan d'activité 2019, « sur la période 2018-2019, le nombre total d'agents formés augmente légèrement (+ 54), grâce à la progression importante dans le secteur EA (+ 1 037) qui compense la baisse du nombre d'agents formés dans les secteurs AC/SD (- 983) ».

ÉVOLUTION DES AGENTS FORMÉS ENTRE 2015 ET 2019

Agents formés	2015	2016	2017	2018	2019
EA	8696	7860	8132	8 405	9442
AC/SD	8664	7372	7228	6493	5510
TOTAL agents formés	17360	15232	15360	14898	14952
Taux d'accès à la formation (en %) (1)	52,9%	48,7%	49,5%	48,6 %	49,7%
Taux EA (en %) (2)	50,1%	51,6%	52,9%	56,4%	63,1%
Taux AC/SD en (%) (3)	49,9%	48,4%	47,1%	43,6 %	36,9%

(1) base effectif total du MAA.

(2) base effectif des agents formés affectés en EA.

(3) base effectif des agents formés affectés en AC/SD.

Les OS remarquent que la tendance générale, sur les 5 dernières années, montre une augmentation du nombre d'agents formés. Néanmoins, le nombre d'agents formés en AC et SD s'effondre. Il est presque divisé par 2 sur la période. La tendance générale à l'augmentation du nombre d'agents formés est soutenue grâce à l'EA. Toutefois, à l'EA cette augmentation est artificielle. En effet, elle est à associer à des formations davantage « subit » suite aux nombreuses réformes (loi sur la formation professionnelle, réforme du bac, rénovation de diplômes...), plus que « choisit ».

Pour mieux comprendre cette situation, les OS demandent de disposer de données plus précises permettant notamment de distinguer les 3 niveaux géographiques (national, régional et départemental). Par

ailleurs, elles sont intéressées de disposer sur les modalités d'organisation des formations (présentiel/distanciel/MOOC) et les coûts associés.

FO Agriculture souhaite, en outre, disposer d'un bilan sur les qualifications acquises à l'occasion des formations proposées et la nature des formations suivies, échange de pratique, formations descendantes...

Le SRH confirme la possibilité de compléter les chiffres présentés des éléments demandés par les OS. Néanmoins, il ne pourra répondre à l'ensemble des demandes considérant que l'obsolescence des outils actuels limite la capacité de pilotage du programme de formation.

Le SRH présente le bilan d'activité de la formation continue

Point 3 - Bilan financier pour l'année 2019

Dépenses de formation sur la période 2016-2019

Réalisation (en euros)	2016	2017	2018	2019*
BOP 215 central	2 044 792	2 100 201	2 150 583	2 261 009 euros
BOP 215 déconcentré	2 546 123	2 402 773	2 371 223	2 315 942 euros
Formateurs internes (titre 2)	150 458	(1) 403 714	269 114	265 264 euros
Total Dépenses formation	4 741 373	4 906 688	4 790 920	4 842 215 euros
% de réalisation/DRICE (hors titre 2)	92 %	94 %	95,6%	95,2%

(1) rattrapage en 2017 de dossiers impayés au titre de 2016

Le SRH rappelle les crédits dédiés à la formation sont préservés. La diminution de l'enveloppe dédiée au BOP 215 déconcentré (environ 200 000€) sur la période serait liée à un transfert de crédit.

Pour le SRH, la diminution relative du budget de formation serait consécutive à des transferts entre BOP et entre programme pour des raisons de changement de périmètre de ces derniers.

Évolution des agents formés entre 2015 et 2019

Agents formés	2015	2016	2017	2018	2019
EA	8696	7860	8132	8 405	9442
AC/SD	8664	7372	7228	6493	5510
TOTAL agents formés	17360	15232	15360	14898	14952
Taux d'accès à la formation (en %) (1)	52,9%	48,7%	49,5%	48,6 %	49,7%
Taux EA (en %) (2)	50,1%	51,6%	52,9%	56,4%	63,1%
Taux AC/SD en (%) (3)	49,9%	48,4%	47,1%	43,6 %	36,9%

(1) base effectif total du MAA.

(2) base effectif des agents formés affectés en EA.

(3) base effectif des agents formés affectés en AC/SD.

Pour les OS, la stabilité financière est difficile à analyser. Elles souhaiteraient disposer de la répartition entre enveloppes. Elles s'interrogent sur la forte augmentation des formations des personnels de l'enseignement agricole à moyen constant. Elles demandent la validation de leur hypothèse selon laquelle les formations sont davantage menées en établissement, ce qui réduit les frais de déplacement.

Le SRH avoue l'impossibilité de réaliser une analyse fine pour des raisons d'outils non adaptés. Il ne peut ainsi

établir une différence de coût entre les formations dans les établissements et celles sur des sites spécialisés de formation (exemple : INFOMA) ainsi entre les formations en présentielle et celles en distanciel.

Les OS s'inquiètent du devenir des sommes non consommées en 2020 (30 % de formations non réalisées). Le SRH confirme l'impossibilité de report de 2020 en 2021 des sommes non consommées pour la formation.

Point 4 - Point sur l'activité de la formation continue au cours de l'année 2020 et perspectives pour l'année 2021

Cette année, de manière contextuelle, la crise COVID-19, les formations à distance classe virtuelle, MOOC ou e.formation ont été privilégiées. L'essentiel de ces formations à distance ont été mené en classes virtuelles.

Pour l'INFOMA, un bilan de l'année 2020 a été présenté à l'occasion du dernier conseil d'administration. De la même manière, les formations ont été menées en classes virtuelles fruit d'une création cette même année. 1 500 stagiaires ont été formés cette année contre 3 000 en 2019. Il s'agit, toutefois, d'un bilan partiel. Pour mémoire, entre les 2 confinements des formations en présentiel ont pu être menées. Toutefois, beaucoup d'agents ont préféré ne pas se rendre à celles-ci entre septembre et octobre 2020.

L'INFOMA a assuré, en outre, un accompagnement des formateurs sur les classes virtuelles. Ainsi 20 stages pour l'animation et création de classes virtuelles ont pu être organisés. L'INFOMA est à la recherche d'une solution de remplacement pour ces stages réalisés initialement sur zoom.

Les MOOC ont connu une forte demande cette année, l'agent ayant profité du confinement pour se former mais aussi au regard de la simplification de la procédure de demande. L'INFOMA a organisé des formations selon un format hybride associant MOOC, classes virtuelles et présentiel, cela a été le cas pour la formation à TRACE NT.

Pour les MOOC, l'INFOMA s'appuie sur la plate-forme SOPHIA. Cette dernière devrait être remplacée par MENTOR.

Dans les grandes lignes, en termes de formation : 50 sessions « Égalité » ont été organisées, des préparations aux concours dont 21 stagiaires en présentiel, des formations BREXIT en plein boom, 300 agents à former.

Le SRH salue la mobilisation des DRFC au niveau régional qui a permis la mise en place de formations à distance initialement prévues en présentiel.

Pour les classes virtuelles, il s'oriente vers l'utilisation de CLASSILIO, outil déjà utilisé par le MI et le MTE.

Les OS souhaitent disposer d'un RETEX sur la bascule des formations de la modalité présentielle en distanciel notamment les difficultés rencontrées, les retours des formés (points forts, points faibles exprimés).

Pour l'INFOMA, la principale difficulté rencontrée était consécutive au réseau personnel des stagiaires. Pour mémoire, malgré les problèmes de sécurité supposés pour l'outil zoom, c'est celui qui a le mieux fonctionné pour les classes virtuelles. Par ailleurs, les retours des stagiaires ont été positifs pour la plupart. Les formateurs ont dû revoir leur pédagogie. Les formations étaient moins descendantes. Les documents ont été transmis à l'avance (même sur le présentiel), permettant de se les approprier. En termes de session, un fonctionnement par 1/2 journée avec une coupure a été apprécié. L'accueil restant le manque d'interaction entre stagiaires.

FO Agriculture salue de travail réalisé par l'INFOMA en l'en remercie de la part des collègues.

Les OS demandent un échange sur la mise en place de ces formations afin de garantir les droits des agents en la matière. Les OS sollicitent à l'unanimité la tenue d'un GT en format CTM FORMCO sur les formations à distance permettant notamment d'aborder le mal être des collègues sur les formations en distanciel.

Le SRH admet la mise en place des formations à distance dans l'urgence liée à la crise sanitaire. Des adaptations ont dû être réalisées rapidement et les premiers stagiaires en ont « essuyé les plâtres ». Désormais, une réflexion plus en profondeur doit être menée pour déterminer notamment quelles formations peuvent être proposées en distanciel (formation descendante oui mais cas pratique non). Des travaux sont également à mettre en œuvre afin de déterminer l'outil le plus adapté en fonction de la formation proposée.

Point 5 - Points d'actualité

Plan managérial

Présentation de l'actualité du plan managérial :

- La définition d'un parcours de professionnalisation des encadrants
- Les formations relatives au télétravail

Les OS demandent l'ouverture de la formation à l'animation du management à distance, à l'ensemble des personnels d'encadrement, y compris chef d'exploitation. Elles suggèrent également l'ouverture de formation sur les outils du télétravail, visioconférence, outil collaboratif...

Le SRH a bien identifié le besoin important au management à distance et également celui des autres agents pour la réalisation de leur mission en télétravail. Il rappelle que le travail a été ouvert aux assistants de direction et secrétariats. Il indique qu'une formation au télétravail en e-learning s'appuyant sur l'outil MENTOR sera ouverte dès le printemps 2021. Quant aux outils, il renvoie aux les fiches réalisées par la DINUM.

Les OS remarquent que les formations au management à distance et télétravail ciblent seulement les agents de l'AC et les SD. Elles soulignent que dans les établissements de l'enseignement agricole, les personnels de direction n'y sont pas formés. Ceci est à l'origine de blocages incompréhensibles ou encore d'isolement de certains agents. Elles demandent que les personnels de l'enseignement agricole fassent partie des destinataires.

Le SRH confirme que ces formations sont également bien mises à disposition de l'enseignement agricole.

Plan de formation égalité - diversité dans le cadre de la double labellisation

Le SRH présente le plan de formation et les chiffres sur les agents formés. Les formations ont commencé en octobre 2019 et se sont tenues jusqu'en décembre 2019 malgré les grèves des transports en commun.

Pour les OS, les résultats ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. De plus les enseignements ne sont que trop peu pris en compte par les agents et le sexisme persiste. Elles demandent l'accélération du déploiement de ces formations car les lacunes restent trop importantes dans ce domaine. La mise en œuvre de ces formations semble être seulement de l'affichage sans s'attaquer au problème de fond des agents. Le plan de formation doit se donner l'ambition de ses projets.

Les OS regrettent que malgré des retours positifs de stagiaires, ces formations ne sont suivies que par des convaincus.

Pour l'objectiver, elles demandent la réalisation d'un bilan par sexe et par structure. En effet, les situations remontées montrent que les conditions d'entretiens, de recrutement souffrent encore de nombreuses discriminations.

Les OS demandent que ces formations soient ouvertes à tous les agents avec un caractère obligatoire. De plus, il devrait être opérée une convergence entre ces formations et celles sur les violences sexistes et sexuelles.

Les SRH réfute une posture de simple communication. Le label est une reconnaissance mais surtout un engagement sur l'avenir à poursuivre et améliorer le dispositif visant au traitement équitable des agents.

Les IGAPS rappellent leur mission en la matière. C'est d'ailleurs un sujet porté au niveau des directions à l'occasion de chaque déplacement dans les structures et ceci sans avoir attendu les formations indiquées.

Mise en place du module de formation de RenoiRH

Selon le SRH, les demandes d'évolution proposée par les agents ont bien été prises en compte et validées. Elles devraient être livrées prochainement. La bascule sur RenoiRH formation sera réalisée début octobre 2021.

Relativement au SGC, **FO Agriculture** s'interrogent sur le nombre d'agents formés à RenoiRH formation (335 sur 798) qui vont rejoindre les SGC. Combien d'agents reste-t-il à former considérant que certains ne vont pas aller en SGC ?

Par ailleurs, les OS attirent l'attention du SRH sur la forte appréhension des agents à basculer vers module RenoiRH « Formation » au regard de l'expérience malheureuse de celle vers module RenoiRH « Paie et gestion de carrière ». Les OS s'interrogent sur les motivations du SRH sur le choix de RenoiRH.

Selon le SRH, RenoiRH est une solution de logiciel disposant de plusieurs modules notamment « Gestion paie et carrière » ainsi que de la dernière acquisition du MAA, le module « Formation ». Ce logiciel dispose de nombreuses nouvelles fonctionnalités, tel que la télé-inscription, la possibilité de disposer de tableau de bord, de statistiques... Le SRH admet que l'outil n'est pas parfait à ce jour mais est assez opérationnel. Il rassure sur l'absence de double saisie lors de la co-existence entre les applications historiques et RenoiRH « Formation ». De plus, beaucoup de ministère ont choisi cette solution.

Point 6 - Questions diverses

Comment construire un cours dans le cadre d'une formation à distance ? Besoin de formation et de collecter les bonnes pratiques

La DGER indique avoir bien identifié les besoins de formation pour dispenser des enseignements à distance. Une analyse est en cours sur la base des remontées terrain. Son résultat permettra d'établir le contenu de la formation notamment en matière de maîtrise des outils collaboratifs, ainsi que des modalités d'animation d'un travail collaboratif au sein d'une classe, en s'appuyant sur les innovations pédagogiques.

La dématérialisation des dossiers

Le SRH reconnaît le besoin en matière de dématérialisation des dossiers. Mais celle-ci relève du dossier relatif à la modernisation qui n'est pas dans le champ de la formation.

Plan de formation au PCA et PRA

Pour le SRH, il n'est pas possible d'organiser ce type de formation dans le cadre du plan de formation de FORMCO. En effet, les documents sont mis à jour localement en fonction de la situation sanitaire du territoire sur lequel est implanté la structure. De fait, c'est bien aux structures d'organiser ce type de formation.

Vers une vie scolaire dématérialisée ?

Pour la DGER, il s'agit d'une question complexe. Il pourra s'agir d'un prochain sujet après avoir réglé la question du travail sur la relation apprenants enseignant dans le cadre de l'utilisation outil de classe à distance.

Les OS mettent en garde le SRH sur le développement d'une vie scolaire à distance. Cette problématique doit être regardée avec précaution. Il s'agit bien d'une spécificité de l'enseignement agricole, au même titre que l'internat et les cours socioculturels. Le maintien du lien avec la vie scolaire est important mais celui avec l'enseignant encore plus.

Rupture conventionnelle, formation sur les bonnes questions à se poser

Pour le SRH, chaque cas est différent. Il n'est donc pas possible de faire du collectif. Mais il est prévu d'être accompagné comme le prévoit la procédure d'accompagnement présentée dans la note de service « Rupture conventionnelle ».

Chiffres prévisionnels pour 2020

Le SRH admet ne disposer d'aucun élément supplémentaire à fournir.

Formation des directeurs, avec les représentants des OS, participation

La DGER confirme que cette formation est en cours de refonte. Les maquettes seront validées au printemps. Les questions de dialogue social et de droits syndicaux sont des sujets importants qui y seront abordés. En revanche, aucune participation des OS à cette formation n'est prévue.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

